

Élection au Conseil fédéral et répartition des départements : passages essentiels de la lettre du président de la SSO au Consiel fédéral

Objekttyp: **AssociationNews**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **140 (1995)**

Heft 10

PDF erstellt am: **26.09.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Dans son rapport, le général Guisan a montré qu'il disposait du vocabulaire adéquat. Sa pensée, ses expériences et ses recommandations n'empruntent quasiment rien à la terminologie civile.

En 1955, la Commission de défense nationale, dans sa vision d'une future armée, s'en est tenue à une appréciation objective de la situation, ainsi que des moyens nécessaires à l'exécution d'une seule mission, appréciation donnée sous une forme analogue à celle d'un bréviaire tactique.

En la matière, le Rapport Oswald n'a fait que brouiller les cartes.

Pour définir l'Armée 95, le Département militaire fédéral utilise une langue apparentée à celle d'une assurance tous risques dont la clientèle, habituée aux manuels d'état-major, comprend mal les subtilités contractuelles. Témoin la rentabilité exigée de l'armée en omettant de dire à quelle aune elle sera mesurée.

Cette manière d'agir ne fait qu'ajouter à l'incompréhension qui se manifes-

te à l'égard des projets du Département militaire fédéral, lesquels, il est vrai, sont légions, de nature nationale et internationale, civile et militaire, donc tributaires de formules d'action contradictoires.

A se demander si, entre autres questions de fond, il est raisonnable de mettre, sous le même toit, des organismes dissemblables, sans exposer l'armée au danger d'une démilitarisation nuisible à sa vocation première qui est la préparation à la guerre.

(Fin)

E. D.

Election au Conseil fédéral et répartition des départements

Passages essentiels de la lettre du président de la SSO au Conseil fédéral

Winterthur, 25 septembre 1995

Dans le contexte de l'élection du successeur de M. le conseiller fédéral Otto Stich, en relation avec une éventuelle nouvelle répartition des départements et en particulier à propos du poids du Département militaire fédéral, des paroles déplacées et indignes ont été formulées, de divers côtés. (...)

– Les propos du président du Parti socialiste suisse, un parti pourtant gouvernemental, selon lesquelles le DMF et l'armée suisse ressemblent à des groupes folkloriques, sont inacceptables et atteignent dans leur honneur, autant les groupes folkloriques que l'armée suisse. Le DMF a largement prouvé ces dernières années son efficacité par des prestations de haute valeur, et a démontré des capacités de réformes qui sont un modèle au sein de toutes les administrations, tout en consentant de larges sacrifices financiers. (...)

– Sans chercher à s'immiscer dans vos compétences exclusives à propos de la répartition des départements, la Société suisse des officiers attend d'un éventuel nouveau chef du DMF des qualités de leader, une attitude personnelle claire, un sens des obligations du Conseil fédéral en ce qui touche la politique de sécurité de la Suisse (...).

– Une réalisation complète d'Armée 95 ne saurait se faire en réduisant les moyens financiers actuellement à disposition ; si on les diminuait de moitié, la crédibilité – en Suisse et à l'étranger – de notre armée en souffrirait profondément. (...)

– La SSO se distancie des affirmations selon lesquelles un social-démocrate ne serait pas acceptable à la tête du DMF, tout en attendant de tout nouveau chef du DMF ouverture et sens du dialogue, comme cela a été le cas jusqu'ici.

Nous prétendons que tout conseiller fédéral élu devrait être prêt à se charger de n'importe quel département et à le diriger sans que ses inclinaisons personnelles ou ses convictions politiques n'entrent en ligne de compte. (...)

Brigadier Peter Arbenz
Président

Major EMG Günter Heuberger
Chef de l'Information